

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°55-2023**

**Date de convocation :**  
04/12/2023

**Date d'affichage :**  
12/02/2024

**Nombre de conseillers en  
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 09**

**Nombre de pouvoirs : 00**

**Pour : 09  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Objet :** Stratégie de développement territorial des énergies renouvelables - Procédure d'information relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables (ZADERS)

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : Messieurs BOULET Bernard, LEGRIS Cyril, VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames MEULIN Maryline, Mme KIENZEL Delphine et SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Mme KIENZEL Delphine est désignée secrétaire de séance.

### **STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – PROCÉDURE D'INFORMATION RELATIVE AUX ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZADERS)**

VU la Loi APER (Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable) ;

Considérant que la commune de CROUY-SAINT-PIERRE est actuellement concernée par un projet Éolien mené par la société Vente-lys Énergie Partagées ;

Considérant que l'éolien n'est pas la seule source de production d'énergies renouvelables et à ce jour aucun autre projet n'est envisagé sur le territoire ;

Monsieur le Maire estime que définir un ou des zone(s) d'accélération n'apportera aucune plus ou moins-value au projet.

Monsieur le Maire propose de ne pas définir de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZADERS).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la présentation de Monsieur le Maire

- Atteste avoir été informé

- Décide de ne définir aucune ZADERS.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis SINOQUET**

